



AVIS PUBLIC

2^e AVIS

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-270 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Prenez avis qu'à une séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement 2018-270 concernant les modalités de publication des avis publics.

Ce règlement prévoit **qu'à compter du 1^{er} mars 2018**, tous les avis publics exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Ville d'Asbestos **seront publiés uniquement sur le site internet de la Ville d'Asbestos**.

Donné à Asbestos, Québec, le 28 février 2018.


Me Marie-Christine Fraser, greffière